



FORMULAIRE TYPE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·ES DE LA JS SUISSE

À REMPLIR PAR LE(S) DÉPOSITAIRE(S)

DÉPOSITAIRE(S)	Eliot Fournier (JSVR), Ludovic Epiney (JSVR), Benoît Michellod (JSVR), Colin Luginbühl (JSVR), Sarah Ferrer (JSVR), Adrien Pinho (JSVR), Alma Diaz (JSN), Thomas Bruchez (JSG)		
<input type="checkbox"/> RÉOLUTION <input checked="" type="checkbox"/> PROPOSITION À L'AD <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AUX STATUTS <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AU GUIDE DE LANGAGE ÉPICÈNE <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AU BUDGET <input type="checkbox"/> AUTRES (à spécifier) : _____			
TITRE	Pour la culture libre, soutenons une propriété intellectuelle émancipatrice !	N°	12 <i>(à remplir par le Comité directeur)</i>
DÉVELOPPEMENT	<p>Dans notre société, le droit d'auteur est l'un des principaux outils du capitalisme pour organiser la marchandisation de la culture et assurer sa mainmise dessus. Tel qu'actuellement organisé, c'est le droit d'auteur qui permet, sous couvert de leur protection, la dépossession des auteur·es par des multinationales de "gestion des droits". Celles-ci dominent et écrasent les milieux de la musique, du cinéma, de la littérature et de la production de contenu en général en empêchant pour défendre leurs profits la réutilisation de contenus qui devraient appartenir au commun et dont les créatrice·eurs devraient être seul·es bénéficiaires.</p> <p>De manière générale, l'idée selon laquelle la défense d'un·e auteur·e ou créatrice·eur devrait se faire par l'interdiction de partager et réutiliser son œuvre est profondément individualiste et antisociale. Les auteur·es doivent être reconnu·es pour leur travail et pouvoir en bénéficier, mais il est primordial de valoriser la culture du commun et la liberté de la création.</p> <p>C'est dans cette continuité que s'inscrit la pensée du "copyleft", ou "gauche d'auteur", un mouvement qui vise à inscrire des œuvres et productions dans la loi actuelle mais d'une manière plus sociale et ouverte. Particulièrement développé sur internet, ce mouvement vise à créer un ensemble grandissant de textes, images, vidéos et autres médias disponibles à toutes et tous pour une réutilisation libre et gratuite émancipée des logiques de profit.</p> <p>Les licences "Creative Commons", par exemple, sont celles utilisées par Wikipédia et permettent de réutiliser gratuitement un contenu à condition de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Citer sa source et ses auteur·es ; 2. Placer à son tour le contenu que l'on produit sous la même licence, afin de continuer le cercle vertueux de création de contenu libre. 		



D'autres licences s'engageant pour les mêmes principes existent pour différents types de contenus, comme le code ou le multimédia.

En tant que parti de gauche socialiste, il apparaît logique que **la JS Suisse soutienne le développement d'une culture libre et y contribue elle-même par sa production plutôt que de s'inscrire dans les logiques de propriété intellectuelle capitalistes dominantes.**

Pour ces raisons, la JS Suisse s'engage :

- à placer les contenus qu'elle crée (papiers de position, articles, visuels...) sous une licence permettant leur réutilisation libre et gratuite¹ ;
- à mettre à disposition des membres des comités et organes produisant du contenu original des ressources sur l'utilisation et le fonctionnement des licences dites "libres" ;
- à encourager et valoriser la création de contenu libre et la contribution systématique à des plateformes mettant à disposition des contenus au commun, comme Wikimedia Commons.

La mise en œuvre à court et long terme de ces mesures revient au secrétariat central de la JS Suisse. Celui-ci détermine les licences adaptées à utiliser sur les différents contenus du parti et les exceptions pour lesquelles une mise sous licence libre ne serait pas judicieuse. Les visuels et ressources graphiques de campagne peuvent être publiés sous des licences ou suivant des conditions non libres pendant la période de la campagne concernée sans justification expresse du secrétariat central, pour peu qu'ils soient relâchés sous licence libre ensuite.

JUSTIFICATION (si applicable)	
----------------------------------	--

À REMPLIR PAR LE COMITÉ DIRECTEUR

POSITION DU COMITÉ DIRECTEUR	Accepter
JUSTIFICATION (si applicable)	

À REMPLIR PAR LA PRÉSIDENTIE D'ASSEMBLÉE

LIEU DE L'AD	Frauenfeld	DATE DE L'AD	21.04.2024
DATE LIMITE	07.04.2024	DATE DE	07.04.2024

¹ Inclus les papiers de position, résolutions et autres contenus déjà publiés partout où les conditions légales le permettent.

